31 août 2004

04.161
ad 04.033

Postulat du groupe PopEcoSol

Un partenariat pour mettre en œuvre le désenchevêtrement

Dans son rapport, le Conseil d'Etat met à juste titre en évidence la "bonne expérience de travail en partenariat menée dans le cadre du désenchevêtrement".

Notre groupe partage ce point de vue, car, dans les dossiers complexes, un travail collectif est à même de rassurer les partenaires dans la phase de modification des habitudes, à tel point que les députés PopEcoSol estiment que ce qui est bon pour élaborer une stratégie pourrait également être bon pour sa mise en application.

Le sens poursuivi par l'éclaircissement des tâches entre le canton et les communes est constructif pour l'ensemble du canton. Il n'en reste pas moins que son application engendrera des difficultés même auprès des communes acquises au projet. Il nous paraît nécessaire d'avoir un minimum de souplesse pour réaliser les objectifs adoptés, sous peine de voir le projet mal digéré.

Il serait par ailleurs regrettable que des opposants au rapport du gouvernement se situent parmi celles et ceux qui craignent les conséquences de son application si cette dernière est laissée seulement au gouvernement et à ses services par le biais de décisions administratives.

Ces quelques constatations motivent notre postulat demandant au Conseil d'Etat de poursuivre le travail en partenariat lors de la phase d'application. La commission de désenchevêtrement des tâches canton/communes (CODETA) et l'Association des communes neuchâteloises, ou une autre commission représentative devraient continuer d'être un interlocuteur utile à la fois pour le gouvernement, pour les communes et pour le Grand Conseil.

Nous espérons que les autres groupes soutiendront cette manière constructive de construire l'avenir et apporteront leur appui à notre demande.

P.S.: Nous serions prêt à retirer notre postulat si le Conseil d'Etat s'engage formellement à suivre notre proposition sous une autre forme mais dans le même esprit.

Signataires: A. Bringolf, D. Perdrizat, N. de Pury, M. Ebel, M. Droguett, L. Debrot, G. Hirschy, D. de la Reussille, F. Bonnet, J.-P. Veya, C. Stähli-Wolf, M. Zurita, Patrick Erard, F. Staehli et H. Jenni.